



**Municipalité de la
Commune de Duillier**

**Préavis N° 2/2018
au Conseil communal**

Gestion et comptes 2017

Délégué municipal
M. Michel Peytregnet, Municipal

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de l'article 93c de la loi sur les Communes du 28 février 1956, modifiée le 27 mai 1975, le 1er juillet 2005 et le 1er juillet 2013, des articles 34 et 35 du Règlement sur la Comptabilité des Communes du 14 décembre 1979, ainsi que les articles 37, al. 1, 38 et 39 du Règlement du Conseil communal du 20 février 2015, la Municipalité soumet à votre approbation le présent rapport sur la gestion et les comptes de l'année 2017.

L'exercice 2017 s'est soldé par un

excédent réel des charges de CHF 356'407.91.

alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 185'724.--.

Ce résultat négatif, comparé au budget 2017, provient principalement du complément versé sur la péréquation 2016.

Comparé au résultat 2016, nos revenus récurrents provenant des impôts diminuent d'environ KCHF 450.

Concernant la péréquation 2016, nos prévisions se sont malheureusement avérées bien trop optimistes puisque nous avons bouclé l'exercice 2016 avec un solde net d'environ KCHF 290 en notre défaveur, alors que nous nous attendions à devoir compléter nos acomptes 2016 d'environ KCHF 35.

Les revenus d'impôts 2017 étant d'environ KCHF 450 moins élevés qu'en 2016, nous nous attendons à bénéficier d'un retour sur la péréquation 2017 d'environ KCHF 250 durant l'exercice en cours. Cette hypothèse semble se confirmer par un décompte provisoire sur la péréquation 2017 que nous venons de recevoir.

Le rapport de gestion contient tous les autres détails relatifs aux comptes 2017.

Conformément à la demande de l'état de Vaud (directive sur la révision - octobre 2016) nous joignons en annexe à ce préavis :

- Le résumé des comptes.
- Une liste des associations intercommunales auxquelles nous sommes associés.
- Une liste inventoriant nos engagements hors bilan.
- Le tableau des investissements.

Conclusions

Au vu des éléments évoqués dans le présent préavis et ses annexes, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE DUILLIER,

- vu le préavis municipal N° 2/2018 concernant le rapport sur la gestion et les comptes de l'année 2017,
- vu le rapport de la Commission de Gestion et Finances,
- ouï les conclusions du rapport de ladite commission,
- attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- 1/ d'adopter le préavis municipal N° 2/2018 concernant le rapport sur la gestion et les comptes de l'année 2017,
- 2/ de donner décharge à la Municipalité, ainsi qu'à la Commission de Gestion et Finances, pour la gestion et les comptes de l'année 2017.

Adopté par la Municipalité lors de sa séance du 28 mai 2018, pour être soumis au Conseil communal de Duillier.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic


Jacques Mugnier



Le Secrétaire


Andres Zähringer

Annexes : ment.